



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 9570

du 22/08/2025

**Dispositif de soutien et accompagnement des fonctions
de promotion et sélection : coaching**

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7310

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 22/08/2025
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Accompagnement en coaching personnalisé des fonctions de promotion et de sélection
-----------------------	--

Mots-clés	Coaching – Accompagnement - Soutien
-----------	-------------------------------------

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Secondaire artistique à horaire réduit Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Centres psycho-médico-sociaux Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

Signataire(s)

WBE - Mme Marie-Agnès BOXUS, Directrice générale du Pilotage et des Affaires Pédagogiques

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
BOXUS marie-Agnès	Direction générale du Pilotage et des Affaires pédagogiques	02/413 36 49 secretariat.dgpap@wbe.be
MORCIMEN Leyla	Coordonnatrice du SG la Formation et du Développement des Compétences	02/413 36 49 secretariat.dgpap@wbe.be

Le coaching

Une offre d'accompagnement individualisé
et de soutien des fonctions de promotion et
de sélection interne à WBE

DATE DE PUBLICATION : 22 AOÛT 2025

Rédacteur : Isabelle BATTILANA

Madame, Monsieur,

Dans un contexte de transformation continue des métiers liés aux fonctions de promotion et de sélection, il est essentiel de soutenir activement le développement des compétences des personnels de direction et encadrement de nos établissements.

C'est dans cette perspective que Wallonie-Bruxelles Enseignement renforce son offre de services à destination des fonctions de promotion et sélection, en y intégrant une offre de coaching individualisé. Celle-ci vient compléter notre dispositif global, déjà structuré autour de

- formations initiales certifiantes (brevets des fonctions de promotion et de sélection) ;
- formations professionnelles continues, notamment à travers des communautés d'apprentissage professionnel et des ateliers collaboratifs.

Le **coaching individualisé** s'inscrit dans une logique d'accompagnement personnalisé, adapté aux besoins spécifiques de chaque directeur ou personnel d'encadrement, en lien avec les enjeux actuels du pilotage pédagogique, organisationnel ou managérial.

La présente circulaire détaille les modalités d'accès à ce dispositif.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette initiative, qui vise à soutenir votre engagement au service de l'amélioration continue de nos établissements

1.1. En quoi consiste le coaching ?

Le coaching est une méthode d'accompagnement individualisé proposé en réponse à une demande adressée par un membre du personnel. Le coaching facilite l'émergence du potentiel du coaché et l'atteinte de ses objectifs professionnels et personnels. Le travail de formalisation de la demande permet d'identifier un objectif personnel de développement de compétences du membre du personnel, des indicateurs de réalisation et un calendrier de travail précis. Au terme de l'accompagnement, la qualité du résultat et la qualité du travail commun font l'objet d'une évaluation de la qualité.

1.2. Quels sont les bénéfices de cette offre de service ?

Selon Douglas et Mac Cauley, en 1999, « Le but du coaching est d'engendrer des changements durables sur les plans cognitifs, émotionnels et comportementaux, afin de faciliter l'atteinte des objectifs et le développement des performances, (notamment) dans le domaine de la vie professionnelle ».

Le coaching aide le coaché à mieux se comprendre quant à ses manières de penser, ses émotions, ses comportements. Il a pour objectif de soutenir son autonomie, le déploiement de ses talents, son développement personnel et sa confiance en soi.

Concrètement le coaching peut contribuer au développement de la posture de directeur, de sa communication, de la fédération de ses équipes, de l'accompagnement au changement, de l'accompagnement des émotions...

Tout au long du coaching, une relation de confiance s'établit entre le coach et le coaché. Le coach reste le garant du cadre et observe une position de neutralité et de non jugement en toutes circonstances.

Le coaché s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre les objectifs et les mises en action qu'il s'est fixés.

La confiance du coach dans les ressources, les compétences et le potentiel du coaché à créer et à concrétiser ses propres solutions est le fondement même du coaching.

1.3. À qui s'adresse le dispositif ?

Aux fonctions de promotion et sélection

- de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire de l' ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement de l'Enseignement pour Adultes ;
- des internats, Homes d'accueil et Homes d'accueil permanents ;
- des CPMS

1.4. Comment introduire une demande d'information ou une demande de coaching ?

Toute demande peut être introduire à l'adresse courriel arlette.colleau@cfwb.be ou 0493 46 37 01.

Elle sera réceptionnée par la cellule coaching qui prend en charge les sollicitations et les suivis en autonomie sans en référer à la hiérarchie. Seules les données anonymisées pourront être utilisées afin d'alimenter le rapport d'activité annuel dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des personnels de directions et encadrement de nos établissements.

Vous pouvez donc activer ce dispositif en toute confidentialité. Un coaching se déroule sur base volontaire.

Les coaches sont formés au coaching par des coaches certifiés ICF (International Federation Coaching). Ils poursuivent le développement de leurs compétences de coach par des formations, des interventions et supervisions.

Marie-Agnès BOXUS

Directrice générale du Pilotage et des Affaires pédagogiques